

# BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

**LE SOLDE « 13 % »**

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0.68% de la masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

**C'est à vous de choisir le bénéficiaire !**

L'établissement scolaire Pastré Grande Bastide est habilité à recevoir cette taxe. Vous pouvez effectuer votre versement en nous retournant ce bordereau de collecte.

## MONTANT A PAYER DIRECTEMENT A PASTRE GRANDE BASTIDE

Par Chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ Montant \_\_\_\_\_ €

A l'ordre de Pastré Grande Bastide

Par Virement IBAN FR22 1336 9000 0400 3740 7842 X09 BIC BMMMFR2A

Titulaire du compte : Pastré Grande Bastide

**CODE UAI : 0131456M**



Référence à mentionner dans le libellé  
du versement : **TA 2022 + SIRET**

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Interlocuteur :

Fonction :

E-mail :

BORDEREAU A RETOURNER A :



**PASTRE GRANDE BASTIDE**  
Service TA  
32 traverse Pastré  
13009 Marseille



contact@extrapgb.fr

## RECU LIBERATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire. Le souhaitez-vous ?

Par courrier  Par e-mail

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

Marie-José GARNIER, Chef d'établissement ♦ 04.96.19.06.06 ♦ contact@extrapgb.fr